



Contrôle urssaf (pièce mentionnée ultérieure à la période contrôl

Par **morel**, le **22/12/2009** à **16:00**

Bonjour,

Suite à un contrôle URSSAF nous avons répondu à la lettre d'observation.

L'URSSAF répond à notre courrier, en faisant mention d'une pièce ultérieure au contrôle (Contrôle sur la période de janvier 2006 à décembre 2008 et pièce mentionnée mars 2009).

Cela est-il légal, que pouvons-nous faire?

Merci de votre aide